

**Indemnité pour les participants libéraux  
(sous réserve de votre enveloppe disponible)**

*\*Voir conditions site ANDPC*

**Dépistage de la Trisomie 21 :  
qualité de l'échographie du premier trimestre et de la prise en  
charge des patientes  
DPC n° 44312425015-S26.011**

**\*PRESENTIEL\* Mercredi 24 juin 2026  
Mercure Lille Aéroport  
110 rue Jean Jaurès  
59810 LESQUIN**

**Intervenantes : Pr Véronique DEBARGE  
Dr Sandy HANSSENS**

**PRISE EN CHARGE ANDPC : LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST FIXÉE au 15 juin 2026 Midi**

**CE PROGRAMME DE DPC COMPORTE 2 UNITÉS OBLIGATOIRES :**

- 1 pré-test en ligne du 16/06 au 24/06/2026
  - Le DPC en présentiel le 24/06/2026
- La non-réalisation du pré test annule le DPC*

**Publics concernés : Médecins spécialistes en Gynécologie Médicale,  
Gynécologie Obstétrique et Sage-femmes**

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

La formation est entièrement financée par l'ANDPC pour les praticiens éligibles, à savoir :

- Professionnels exerçant une activité libérale à titre principal (> à 50 %), y compris en tant que remplaçant
- Professionnels exerçant en centre de santé conventionné

Dans tous les autres cas, vous êtes financé par votre employeur ou ANFH/OPCA. Une facture-convention sera établie à l'ordre de votre établissement. Si votre établissement adhère à l'ANFH, il bénéficie d'une dotation spécifique pour prendre en charge votre obligation de DPC (incluant la dotation de l'industrie pharmaceutique).

**Pour les médecins pris en charge par l'ANDPC, la formation donne lieu à une indemnité pour perte d'activité dans la limite de votre forfait annuel ANDPC.**

Les médecins hospitaliers doivent venir sur leur temps de travail. Vérifiez votre solde de compte ANDPC

Les frais de déplacement vers le lieu de formation **ne sont pas pris en charge**.

Si vous avez une difficulté handicapante, quelle qu'elle soit, merci de le signaler sur le bulletin d'inscription et/ ou par mail auprès du secrétariat : [secretariat@gogmdpc.org](mailto:secretariat@gogmdpc.org)

**Pour les professionnels de santé libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, le rattachement à la session de DPC sur le site de l'ANDPC [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr) est obligatoire et doit être effectué au plus tard le 15 juin midi 2026 midi.**

**A défaut de rattachement, votre inscription ne sera pas validée et des frais d'annulation pourront être imputés.**

## Pour valider votre inscription

### Praticien éligible à la prise en charge ANDPC

- 1) S'il s'agit de votre première inscription à un DPC, rendez-vous sur [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr) afin d'y créer un compte pour être identifié auprès de l'ANDPC : MonDPC
- 2) Dans tous les cas ,vous devez ensuite rechercher votre programme action de DPC depuis votre compte personnel, dans [2024](#) à l'aide de sa référence : [44312425015](#) puis la session [26.011](#) et vous inscrire à cette session directement en ligne. Vous recevrez une confirmation de cette inscription par l'organisme de DPC.
- 3) Remplissez le bulletin réponse ci-dessous, en précisant bien toutes vos coordonnées.

### Dans tous les autres cas

- 1) Renseignez-vous auprès des affaires médicales pour connaître les modalités de prise en charge en précisant bien qu'il s'agit d'un DPC.
- 2) Transmettez-nous les coordonnées des affaires médicales (nom, adresse hôpital, n° de tél et email), afin d'envoyer un devis et obtenir une attestation de prise en charge avant la clôture des inscriptions
- 3) Remplissez le bulletin réponse ci-dessous, en précisant bien toutes vos coordonnées.

Retournez les pièces à :

Mme MAURI Martine secrétariat ODPCGO

[martine.mauri@gogmdpc.org](mailto:martine.mauri@gogmdpc.org)

Tél. 06 07 83 37 85

# BULLETIN REPONSE

**\*\*Attention ! Toutes les informations sont obligatoires et nécessaires à la validation de votre DPC\*\***

Nom (usuel) : ..... Prénom : .....

Spécialité médicale : .....

Adresse professionnelle: .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

N°ADELI : ..... N°RPPS : .....

Téléphone Mobile : .....

Email : ..... Date de naissance : .....

Contact affaires médicales (si salarié) : .....

**Je suis :** ☐ Praticien exerçant une activité libérale supérieure à 50 %  
ou travaillant en centre de santé conventionné => **Prise en charge ANDPC**

☐ Praticien exerçant une activité salariée supérieure à 50 %  
(hors Centre de santé conventionné) => **Prise en charge par votre employeur et/ou ANFH  
ou OPCA**

**Je souhaite m'inscrire au programme de DPC n° 44312425015- session 26.011**

**Dépistage T21 - Mercredi 24 juin 2026 de 8h30 à 18h au  
Mercure Lille Aéroport 110 rue Jean Jaurès 59810 LESQUIN**  
**Présence obligatoire Matin et Après-Midi**

## **Format du programme : 2 étapes :**

Pré-test préalable en ligne / session présentielle

Toutes les étapes sont obligatoires, **DANS LE CRENEAU DE DATES DONNEES.**

**Vous exercez à au moins 50% en tant que libéral ou salarié d'un centre de santé conventionné (prise en charge par l'ANDPC) : **Attention, date limite d'inscription fixée au 15 juin 2026 midi à respecter.****

## **Dans tous les autres cas, joignez à votre inscription :**

- Si non validation par les affaires médicales, joindre un chèque libellé à l'ordre de l'ODPCGO qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation (prix fixé par l'ANDPC = 779€médecins et 343,20€ euros sage-femmes sous réserve d'une modification de tarif par l'ANDPC pour l'année 2026)

- Soit une attestation de prise en charge de votre employeur
- Contactez-nous pour plus d'informations !!

**À réception de votre inscription, vous recevrez un mail de confirmation.**



*Les informations récoltées sont exclusivement destinées à vos obligations de DPC  
et ne seront pas utilisées à des fins commerciales*